



# Breuillet

Département de l'Essonne  
Arrondissement de Palaiseau  
Canton de Dourdan

<b>ARRETE DU MAIRE</b>	
<b>AM/058 /2023</b>	

**ARRETE DU MAIRE  
PORTANT CREATION DE DEUX « ZONE DE BUS TEMPORAIRE »  
AVENUE JEAN BART**

Le Maire de BREUILLET,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 à L.2213-6 ;

**Vu** le Code de la Route, notamment les articles R 417-9 à R 417-12 ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Considérant** qu'il convient de créer temporairement deux zones de bus avenue Jean Bart

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Deux emplacements temporaire de stationnement de bus, un au 22 avenue Jean Bart et l'autre au 26 avenue Jean Bart

**ARTICLE 2 :** Cette prescription sera matérialisée à chaque fois par un marquage au sol type Zébra et un panneau de signalisation réglementaire au Code de la route vertical type C6.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2.

**ARTICLE 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux articles R 411-26 et R223-4 du Code de la Route.

**ARTICLE 5 :** Madame le Maire, et Messieurs le Brigadier-Chef de la Police Municipale et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Breuillet sont chargés de l'application du présent arrêté.

FAIT A BREUILLET, LE DEUX NOVEMBRE DEUX-MILLE VINGT-TROIS.



Le Maire et par suppléance,  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Richard VIVIER.

Diffusion :

POLICE MUNICIPALE, GENDARMERIE NATIONALE

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*



Mis en ligne le 09/11/2023 à 16h30

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 07/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AI-091-219101052-20231102-AM0582023-A